

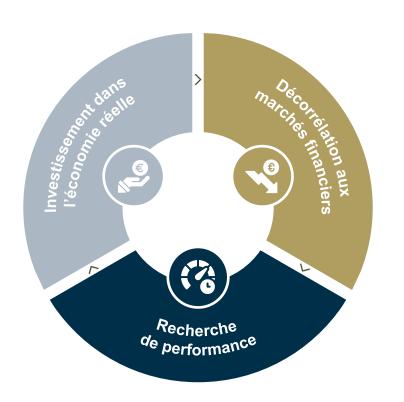
ADAXTRA SÉLECTION IV

DISPOSITIF COMMERCIAL ET PARCOURS DE SOUSCRIPTION

PRÉSENTATION À USAGE INTERNE UNIQUEMENT CE DOCUMENT NE PEUT PAS ÊTRE DIFFUSÉ AU CLIENT

LE CAPITAL-INVESTISSEMENT (ou Private Equity)

UNE CLASSE D'ACTIF INCONTOURNABLE



LA SOLUT	ION ADAXTRA SÉLECTION IV
1 VÉHICULE	> FPCI ADAXTRA Sélection IV
2 NATURE	Fonds de fonds diversifié de capital-investissement
3 TICKET MIN	Engagement minimum de 100 000 EUR (ou 250 000 EUR en AV Lux)
4 SUPPORT	CTO (Compte-titres ordinaires) ou Assurance-vie Luxembourgeoise
OBJECTIF DE PERFORMANCE	TRI cible indicatif: 10% net par an Multiple cible: 1.6/1.7x net



LE CAPITAL-INVESTISSEMENT (ou Private Equity)

UNE SOLUTION À VALEUR AJOUTÉE POUR VOUS ET VOS CLIENTS



INTÉRÊTS POUR VOS CLIENTS

- Cible des clients de typologie très différente (chef d'entreprise, entrepreneur, cadre...)
- Classe d'actif incontournable dans une allocation patrimoniale
- 3 Investissement dans l'économie réelle
- Un moyen de diversifier son patrimoine
- Investissement peu volatil et en partie décorrélé des marchés financiers
- 6 Solution qui propose des objectifs de performance intéressant
 - > Non garantie en capital
 - Risque de liquidité



INTÉRÊT POUR LE BANQUIER PRIVÉ

- Produit innovant qui peut contribuer à de nouvelles entrées en relation
- Un moyen de capter des actifs sur 10 ans
- Un moyen de développer et renforcer la relation long terme avec vos clients
- Une offre qui participe au développement de revenus
 - Up front: rétrocession de 100% des droits d'entrée
 - Récurrent: 75 bps chaque année pendant toute la durée de vie du fonds (10 ans)



LA SOLUTION ADAXTRA

- 1 Performante, unique et différenciante
- 2 Alignement d'intérêts avec BRED
- 3 Convention d'apporteurs d'affaires
- Process de souscription entièrement digitalisé
- 5 Positionnement établi sur le fonds de fonds depuis 2017 avec des performances en ligne avec les objectifs
- Acteur reconnu de l'accès au Capitalinvestissement pour les Clients Patrimoniaux



INFORMATIONS CLEFS



-) Engagement minimum en CTO: 100 000 EUR
-) Engagement minium en Assurance-Vue Lux: 250 000 EUR (FAS) => TEORA ou BPCE Life en direct



- Toutes les Personnes Physiques ou Personnes Morales, à l'exception des US Person
-) La part du capital-investissement dans une allocation patrimoniale représente en France entre 5% et 15% du patrimoine financier
- Avec un engagement minimum à 100 000 EUR, la solution ADAXTRA est pertinente pour des patrimoines financiers à partir de 1 000 000 EUR
- QUALITÉ: Fonds réservé à des Investisseurs Avertis au sens de l'article 423-49 I du RG AMF
- CATÉGORISATION: Client PROFESSIONEL ou NON PROFESSIONEL
- Pour tout souscripteur âgé de 70 ans et plus, vous devez obtenir une dérogation formalisée de votre hiérarchie à conserver et numériser dans le dossier client.
- Rachat/décès : règlement en titres uniquement jusqu'à la dissolution



MARS 2023 → MARS 2025



DISPOSITIF COMMERCIAL INTERNE

POUR BANQUIERS PRIVÉS ET CONSEILLERS EN GESTION PRIVÉE



- CTO: convention d'apporteurs d'affaires → ADAXTRA réalise le conseil, la vente, le KYC et la souscription
- AV: convention de distribution (parcours 02S)



-) Formation de vos conseillers sur l'offre Adaxtra Capital sous forme de road shows ou de conférence call individuelle ou rendez-vous physiques à déterminer
- Passage dans toutes les régions des Caisses d'Epargne et Banques Populaires
-) Mise en relation du client avec Adaxtra Capital

2) Pour toutes questions: un Contact unique privilégié



Athénaïs BAIGUINI

elation Investisseurs

+33 1 40 04 71 50 +33 7 64 09 78 64

athenais.baiguini@adaxtra.com



- 1) TEASER de deux pages: Ce document PEUT être transmis au client
 - Plaquette commerciale: Description des caractéristiques clés de l'offre, de la chronologie des opérations d'investissement, des conditions d'éligibilité.
 Ce document PEUT être transmis au client
- 3 Vidéos (à venir)
- 4) Remontées des encours dans Equinoxe ou MySis (en cours)



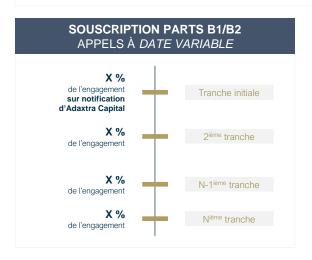
2

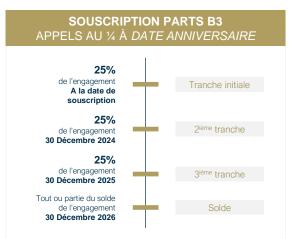
ADAXTRA SÉLECTION IV

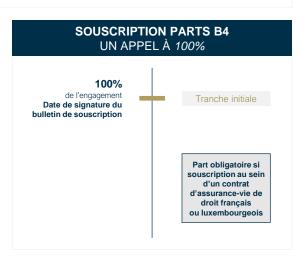
OFFRE LA POSSIBILITÉ DE SOUSCRIRE À DIFFÉRENTS TYPES DE PARTS SELON LES ATTENTES DE L'INVESTISSEUR



La différence entre les catégories de parts est destinée à donner au souscripteur plus de latitude dans la gestion de son investissement *









^{*} Tous les clients rentrent au nominal pendant la période de souscription
Tout appel de fonds est notifié au moins 10 jours ouvrables avant la date d'exigibilité (cf Article 10 du Règlement du fonds)
Paiement d'une prime de souscription pour tout investissement ultérieur au 1er jour de souscription

CAS 1: SOUSCRIPTION EN CTO

- Engagement min: 100 000 EUR
- Types de parts au choix du client

PM: Documents à joindre pour qu'ADAXTRA édite le BS

Kbis à iour + Statuts à iour + Dernière liasse fiscale

Nom/Prénom du signataire / Email du signataire / Téléphone portable du signataire :

Identification des Bénéficiaires Effectifs / CNI ou Passeport en cours de validité des BE >25%

Nom de la structure Personne Morale :

Activité de la structure :

Type de parts

Droit d'entrée :

Montant de l'engagement :

Justificatif de l'origine des fonds

RIB CTO et code Racine

ADAXTRA assure la souscription et KYC



IDENTIFICATION
PAR LE
CONSEILLER D'UN
CLIENT POTENTIEL

Dans le cadre de l'apport d'affaires par la banque, le devoir de conseil est réalisé par la société de gestion et non la banque.

[En pratique, les conseillers peuvent]

-) Évoquer le produit avec leur clientèle :
- Diffuser la présentation prévue à cet effet ;
- Prendre contact avec Adaxtra pour les accompagner dans des présentations détaillées :
- Transmettre les coordonnées du client intéressé à la société de gestion si CTO
- La transmission du contact client est libre via la fiche de transmission d'information spécifique

2

ORGANISATION DU RDV CLIENT AVEC ADAXTRA

- Le conseiller transmet à ADAXTRA par email les coordonnées de Clients susceptibles d'être intéressés à la conclusion d'une opération d'investissement dans le Fonds. ADAXTRA pourra ensuite entrer en relation directe avec les Clients.
- ADAXTRA, qui demeure en charge de la commercialisation du Fonds et de la gestion des souscriptions aux parts du Fonds qu'elle gère, se réserve le droit d'accepter ou de refuser, de manière discrétionnaire, d'entrer en relation avec les Clients recommandés par BPCE à ADAXTRA.

3

CONFIRMATION DE L'INTÉRÊT DU CLIENT ET TRAITEMENT DE LA SOUSCRIPTION

Le traitement de la souscription est réalisé par la société de gestion.

Le Conseiller demande au client les documents et informations suivantes et les transmet ensuite à ADAXTRA

PP : Documents à joindre pour qu'ADAXTRA édite le BS

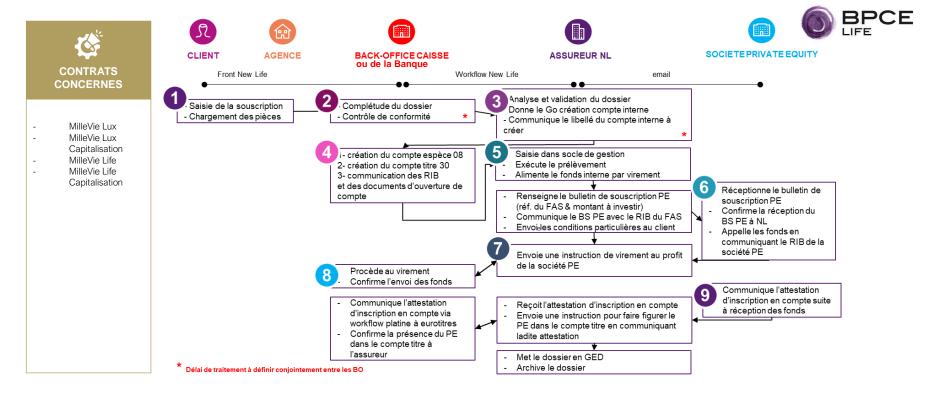
- Nom/Prénom du Client/Email / Téléphone portable :
 Profession / Patrimoine financier :
- Montant de l'engagement/Type de parts :
- Droit d'entrée :
- CNI ou Passeport en cours de validité
- Justificatif de domicile de moins de trois mois
 Dernier avis d'imposition
- Justificatif de l'origine des fonds
- RIB (pour les distributions à venir)
- RIB CTO et code Racine
- Adaxtra rentre ces informations sur une plateforme dédiée
- Un lien internet est envoyé au client/souscripteur pour finaliser le Bulletin de Souscription

3 Adaxtra envoie au Client, et copie son Conseiller, la notice d'appel de fonds qui sera à régler par virement au fonds ADAXTRA Sélection IV



CAS 2: SOUSCRIPTION VIA BPCE LIFE

- Engagement min: 250 000 EUR
- Parts B4 obligatoires
- Parcours INTERNE NEW LIFE





CAS 3: SOUSCRIPTION VIA TEORA/CE

CAISSI D'EPAR	
------------------	--

BPCE Life

Contrats concernés	Sélection Zéphyr Lux Sélection Zéphyr Lux Capi Contrats en stock BPCE LIFE
Code Isin	Part B4 (FR001400ERO6)
Montant minimum	250 000 €
Montant maximum	Pas de limite
Modalité d'investissement	Versement complémentaire Arbitrage
Mode de gestion	FAS en gestion conseillée (profils investisseur dynamique et offensif uniquement)
Part de liquidités à respecter au sein du FAS	5 % de la valeur du FAS devant être assuré à tout moment pour prélever, notamment, les frais de gestion du contrat
Incompatibilités avec le FAS PE	 Versements libres programmés Rachats partiels programmés Options d'arbitrage automatique Profil investisseur équilibré et prudent
Limites d'investissement	 Max 25 % de l'épargne du contrat sur le fonds Adaxtra Sélection IV Max 50 % de l'épargne du contrat sur les fonds de Private Equity
Modalités de désinvestissement	 Sortie sans pénalité <u>en titres uniquement</u> en cas de rachat ou de décès du souscripteur. Les titres seront transférés sur le CTO du souscripteurs ou du/des bénéficiaire(s) du contrat

- Engagement min: 250 000 EUR
- Parts B4 obligatoires
- Parcours 02S

TERMS & CONDITIONS

DU FONDS POUR LE SOUSCRIPTEUR DE PARTS B1

✓ Part B1 FR001400ERL2

ÉLÉMENTS	CARACTÉRISTIQUES
Nom du fonds	ADAXTRA Sélection IV
Forme Juridique	FPCI (Fonds Professionnel de Capital-investissement)
Société de gestion	ADAXTRA Capital
Devise	EUR
Typologie d'investisseur	Fonds réservé à des Investisseurs Avertis au sens de l'article 423-49 I du RG AMF, Personnes Physiques ou Personnes Morales, à l'exception des US Person
Enveloppe disponible	Compte-titres ou contrat d'assurance-vie/de capitalisation Français (PREPAR Vie) ou Luxembourgeois
Engagement minimum	2 000 000
Droit d'entrée*	nc
Frais de gestion	0.75% par an sur l'engagement pendant 5 ans puis 0.75% par an sur la NAV (net asset value ou actif net disponible) du lendemain du 5ème anniversaire du premier jour de souscription jusqu'à la clôture des opérations de liquidation du fonds
Taille cible du fonds	120 000 000 EUR
Investissement de l'équipe dans le fonds	0.5% de la taille du fonds
Garantie en capital	NON
Valorisation	Semestrielle (auditée)
Communication investisseur	Capital account trimestriel + Rapport de gestion semestriel+ Réunion Annuelle Investisseurs
Commissaire aux Comptes	APLITEC
Durée de vie du fonds	10 ans (peut être prolongée de 2 périodes successives de 1 an)
Période d'investissement du fonds	5 ans maximum
Hurdle /carried interest	7% / 10%
Fin de période de commercialisation	Mars 2025 - Closings successifs en fonction des volumes restants disponibles. Paiement d'une Prime de Souscription pour toute souscription postérieure au Premier Jour de Souscription



^{*} Les Droits d'entrée sont reversés à 100% au Distributeur

TERMS & CONDITIONS

DU FONDS POUR LE SOUSCRIPTEUR DE PARTS B2-B3-B4

- ✓ Part B2 FR001400ERM0
- ✓ Part B3 FR001400ERN8
- ✓ Part B4 FR001400ERO6

ÉLÉMENTS	CARACTÉRISTIQUES
Nom du fonds	ADAXTRA Sélection IV
Forme Juridique	FPCI (Fonds Professionnel de Capital-investissement)
Société de gestion	ADAXTRA Capital
Devise	EUR
Typologie d'investisseur	Fonds réservé à des Investisseurs Avertis au sens de l'article 423-49 I du RG AMF, Personnes Physiques ou Personnes Morales, à l'exception des US Person
Enveloppe disponible	Compte-titres ou Assurance-Vie/Capi Luxembourgeois (BPCE Life en direct ou BPCE Life via TEORA)
Engagement minimum*	100 000 EUR (ou 250 000 EUR dans des contrats d'assurance-vie de droit Luxembourgeois)
Droit d'entrée**	5% (uniquement pour les souscriptions en CTO)
Frais de gestion	1.65% par an sur l'engagement pendant 5 ans puis1.65% par an sur la NAV (net asset value ou actif net disponible) du lendemain du 5ème anniversaire du premier jour de souscription jusqu'à la clôture des opérations de liquidation du fonds
Taille cible du fonds	120 000 000 EUR
Investissement de l'équipe dans le fonds	0.5% de la taille du fonds
Garantie en capital	NON
Valorisation	Semestrielle (auditée)
Communication investisseur	Capital account trimestriel + Rapport de gestion semestriel+ Réunion Annuelle Investisseurs
Commissaire aux Comptes	APLITEC
Durée de vie du fonds	10 ans (peut être prolongée de 2 périodes successives de 1 an)
Période d'investissement du fonds	5 ans maximum
Hurdle /carried interest	7% / 10%
Fin de période de commercialisation	Mars 2025 - Closings successifs en fonction des volumes restants disponibles. Paiement d'une Prime de Souscription pour toute souscription postérieure au Premier Jour de Souscription

- * Un investissement ADAXTRA dans un contrat d'assurance-vie/capitalisation ne peut pas représenter plus de 25% ou 50% de l'encours du contrat selon la compagnie
- ** Les Droits d'entrée sont reversés à 100% au Distributeur



LA SOLUTION ADAXTRA SÉLECTION IV

QUELLE RÉMUNÉRATION POUR L'APPORTEUR D'AFFAIRES?





(*)Tout investissement en capital-investissement dans un contrat d'assurance-vie ne peut pas représenter plus de 25% ou 50% de l'encours du contrat



COMMUNICATION CLIENTS

1 CAPITAL ACCOUNT TRIMESTRIEL



RAPPORT DE GESTION SEMESTRIEL



RAPPORT ESG



RÉUNION ANNUELLE DES INVESTISSEURS





UN CONTACT UNIQUE PRIVILEGIE



Athénaïs BAIGUINI

Relations Investisseurs

+33 7 64 09 78 64 +33 1 40 04 71 50

athenais.baiguini@adaxtra.com

Questions
Pormations
Document marketing
Identifications clients

